

dans les affaires, admettent qu'ils doivent leurs succès, en grande partie, à l'intérêt particulier avec lequel, pendant des années, ils suivirent les progrès et les lignes de conduite signalés, dans les principaux journaux de commerce s'occupant de la partie à laquelle ils appartiennent.

Bien entendu l'importance d'un journal de commerce est en raison de sa valeur; or, il ne peut valoir plus qu'on n'y met. On le demandera donc dans cette proportion. Un tel journal devrait conduire le commerce et non être conduit par lui. Afin de guider il doit définir tout ce qu'il y a de mieux, de plus vrai, et de complètement pratique. Afin d'atteindre ce but, il faut qu'il paye généreusement les travaux intellectuels des principaux spécialistes de la partie qu'il traite. Ses pages sont son capital, et si elles ne contiennent pas des articles pratiques qui enseignent comment diriger les affaires et améliorer les procédés, tout en fournissant de ci de là quelques matières inspiratrices, les bénéfices du journal seront maigres. Un journal qui choisit ses collaborateurs, qui paye généreusement leurs articles spéciaux dignes de reproduction, recevra et publiera des articles qui vivifieront le commerce.

Quant au journal qui fait un grand usage de reproduction ou qui compte beaucoup sur les collaborations gratuites, il manque de vie, et fait peu de bien à lui et à ses lecteurs. Une telle économie est mauvaise, elle ne profite ni au journal ni au public. En somme, le meilleur placement que puisse faire un journal de commerce, c'est de bien payer ses articles. Ces derniers lui procurent plus de lecteurs, améliorent ses affaires, et ajoutent à sa valeur. Un journal ne saurait enrichir ses lecteurs sans s'enrichir lui-même. Voilà ce que l'homme d'affaires et le marchand à son comptoir, demandent à leur journal de commerce — quelque chose qui leur enseigne à être plus utiles et à se suffire — quelque chose qui leur donne à penser que leur abonnement représente une somme bien placée, et non une somme à inscrire aux profits et pertes. Afin de répondre à cette demande et de donner de la satisfaction, le journal de commerce doit faire de grands déboursés, pour s'assurer la collaboration des principaux hommes d'affaires, lesquels lui fournissent une interprétation de leurs propres méthodes de faire des affaires.

HENRY D. MARTIN.

Fall River, Mass.

#### A LOUER

A louer pour le 1er mai 1905, tout l'étage au-dessus des bureaux du " PRIX COURANT ", au numéro 25 de la rue Saint-Gabriel.

### LES CONDUITES SOUTERRAINES DES FILS ÉLECTRIQUES A MONTREAL

La question de l'établissement de conduites souterraines pour les fils électriques du téléphone, du télégraphe, de la lumière électrique et de la force motrice revient sur le tapis; elle est actuellement à l'étude au Board of Trade.

On se souvient que, l'an dernier le Conseil de Ville chargea un ingénieur compétent, M. Chs. E. Phelps, de Baltimore, de préparer des plans, états estimatifs et devis pour la construction de conduites souterraines où seraient placés tous les fils actuellement suspendus à des poteaux.

A la suite de ce rapport, un projet de loi fut proposé à Québec pour que la Cité fut autorisée à construire, exploiter et entretenir ce système de conduites souterraines et à obliger les Compagnies ayant leurs fils sur poteaux à placer leurs fils dans ces conduites et à faire disparaître leurs poteaux.

Ce projet de loi qui pourvoyait également aux moyens financiers de l'entreprise semblait devoir passer d'emblée devant les Chambres provinciales; quoique admis en principe, il fut néanmoins rejeté.

S'il ne passa pas ce ne fut cependant pas la faute des délégués du Conseil Municipal et en particulier de l'échevin L. A. Lapointe, qui se dépensa en efforts pour faire adopter le projet de loi.

Pour des raisons esthétiques, la forêt de poteaux et les tissus de fils électriques qui déparent notre Cité devraient disparaître sans retard.

Mais ils le devraient bien plus pour les dangers qu'ils font courir à la propriété en cas d'incendie, et à la vie des citoyens en cas de rupture des fils.

Sous ces rapports tout le monde est d'accord pour leur disparition.

Dans le district " congestionné "; où sont plus grands les dangers de conflagration, existe le plus grand nombre de poteaux et de fils et on sait par expérience combien ils rendent souvent inefficaces le travail et le courage de nos braves pompiers, retardent le travail de sauvetage et sont la cause d'une augmentation des pertes subies par les particuliers et les compagnies d'assurance.

Une compagnie a déjà ses propres conduites souterraines et l'avis des aviseurs légaux de la Cité est que la Municipalité pourrait obliger chacune des compagnies à mettre ses fils sous terre et à enlever ses poteaux, mais on comprend qu'ainsi nos rues seraient en état perpétuel de terrassements, de bouleversement soit pour l'établissement des canaux soit pour leur réparation.

Il convient donc que la Ville se charge d'établir la canalisation nécessaire à tou-

tes les compagnies, une canalisation unique serait moins onéreuse pour les compagnies, individuellement. Il faudrait pour cela obtenir l'assentiment de toutes les compagnies intéressées et justement la grande difficulté est d'obtenir, semble-t-il, que les compagnies s'entendent à ce propos.

La Ville emprunterait pour faire les travaux une somme qui ne semble pas devoir dépasser, d'après les études préliminaires \$1,500,000; cette somme serait remboursable en 40 ou 50 ans.

Dans les plans et devis on a prévu le développement futur de Montréal; il y aurait, de ce fait, un quart de la dépense qui incomberait à la Ville même et dont elle ne réclamerait pas le coût aux compagnies employant les conduites souterraines.

Ce n'est donc pas sous le rapport des dépenses — la Ville offre d'ailleurs aux diverses compagnies de contrôler les dépenses — que les dites compagnies peuvent amener des objections, car il est certain qu'elles devraient dépenser beaucoup plus, s'il leur fallait chacune établir leur propre canalisation.

Ce qui paraît les retenir de donner franchement et entièrement leur adhésion à la construction des conduites souterraines par la Ville est la crainte que l'espace supplémentaire réservé en vue du développement de la Ville ne soit un jour loué à des compagnies qui viendraient leur faire concurrence sur leur propre terrain.

Depuis les dernières élections municipales il existe au Conseil une Commission Spéciale des Conduites souterraines, elle est composée de MM. L. A. Lapointe, président et des échevins Ames, Lavalée, Vallières, Payette, Robertson, Wilson, Clearihue, Larivière, Bastien et Duquette.

Il est à souhaiter que cette commission en vienne rapidement à une entente avec les compagnies intéressées. Dans le cas contraire, la commission devra prendre des mesures et s'adresser au besoin de nouveau à la Législature provinciale pour amener à composition de gré ou de force les compagnies récalcitrantes. Nous ne pouvons toujours être à la merci du bon ou du mauvais vouloir des compagnies, si puissantes qu'elles puissent être, elles devront baisser pavillon devant la force de l'intérêt public.

#### CITRON ESSENCE

En vente à \$1.00 la livre fluide, par Jules Bourbonnière. Téléphone Bell, Est 112, Montréal.

Si vous n'êtes pas capable de penser par vous-même, vous ne pourrez jamais aspirer à de grandes choses; mais si vous pouvez mettre à exécution la pensée d'autrui, vous serez de beaucoup au-dessus de la moyenne.